



VILLE DE PLOEMEUR  
MORBIHAN

Envoyé en préfecture le 12/10/2016  
Reçu en préfecture le 12/10/2016  
Affiché le **13 OCT. 2016**  
ID : 056-215601626-20161005-DB20161010-DE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique du  
Mercredi 5 octobre 2016

**SEM XSEA - AVIS SUR L'AUGMENTATION DE CAPITAL**

**Etaient présents :**

Ronan LOAS, Teaki DUPONT, Loïc TONNERRE, David DREGOIRE, Hélène BOLEIS, Patricia QUERO-RUEN, Pascaline ALNO, Serge LECUYER, Claudie LE BIHAN, Dominique SAURAY, Michel ROUALO, Patrick GOUELLO, Bernard CLERGEON, Dominique QUINTIN, Philippe DONIES, Jean-Luc MADEC, Katherine GIANNI, Martine YVON, Dominique DAUGES, Isabelle LE RIBLAIR, Anne-Valerie RODRIGUES, Armelle GEGOUSSE, Christelle CAINJO, Michel LE MESTRALLAN, Yolande ALLANIC, Jean-Guillaume GOURLAIN, Thierry LE FLOCH, Sylvain BRITEL.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Antoine GOYER à Patricia QUERO RUEN, Daniel LE LORREC à Sylvain BRITEL, Irène BELLEC à Yolande ALLANIC, Nolwenn DELALEE à Jean-Guillaume GOURLAIN.

**Absent :**

Pierre-Yves CAINJO.

Secrétaire de séance : Jean-Luc MADEC

Présents : 28  
Pouvoirs : 04  
Absent : 01

**DIRECTION DEVELOPPEMENT  
ET ANIMATION DU TERRITOIRE**

**SEM XSEA - AVIS SUR L'AUGMENTATION DE CAPITAL**

Rapporteur : David DREGOIRE

La création de la société Xsea a été initiée suite à l'adoption de l'ordonnance du 21 avril 2006 mettant en perspective, l'intérêt pour les collectivités locales de valoriser économiquement les biens dont elles étaient propriétaires ou mis à leur disposition. Cette opportunité a été appréhendée par la Communauté d'agglomération de Lorient et certaines communes qui la composent comme un moyen de développer une approche modernisée et dynamique de leur patrimoine, que celui-ci appartienne à leurs domaines publics ou à leur domaines privés respectifs.

Par délibération en date du 13 juillet 2016, le Conseil d'administration de la société XSEA a validé la mise en œuvre des démarches nécessaires à une augmentation de capital de la Société, à intervenir d'ici la fin de l'année 2016.

Cette augmentation de capital devrait se concrétiser sous la forme :

- D'un apport en nature du bâtiment Innova par Lorient Agglomération, valorisé par France Domaine à hauteur de 1 939 000 €
- D'un apport en numéraire par la Caisse des Dépôts et Consignations de 2 000 000 €.

Comme il lui en a été soumis la possibilité dans la phase de création de la société Xsea, la commune de Ploemeur a fait le choix de souscrire une participation au capital de cette dernière et en est donc à ce titre actionnaire. L'article L1524-1 du CGCT énonce « A peine de nullité, l'accord du représentant d'une collectivité territoriale (...), actionnaire d'une SEM, sur la modification portant la composition du capital (...) d'une société d'économie mixte locale ne peut intervenir sans une délibération préalable de son assemblée délibérante approuvant la modification. »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1524-1

Vu l'avis de la commission « Finances, ressources humaines » et « Jeunesse, sport, santé » du 26 septembre 2016 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** l'augmentation de capital de la société d'économie mixte Xsea ;
- **DECIDE** de renoncer à son droit préférentiel de souscription dans le cadre de l'augmentation de capital

***Délibération adoptée à L'UNANIMITE (3 abstentions : R. Loas, D. Drégoire, D. Quintin)***

Le registre dûment signé.

Pour extrait certifié conforme.

Ronan LOAS,  
Maire

